



Recouvrement de sommes dues apres jugement en appel

Par **BE2MOL**, le **25/02/2009** à **17:01**

Bonjour
voici l'exposé de notre affaire:
notre locataire commercial(SARL) a quitté nos locaux à la fin de son bail en nous devant des sommes importantes (factures loyer eau etc....taxes ...) en première instance nous avons obtenu le paiement partiel des dettes, ce qui a été bien effectué , le jugement contenait une erreur de la part des juges.
Donc nous sommes pourvus en appel du jugement, qui a été en notre faveur le 15 décembre 2008, entretemps le locataire avait "vidé" sa société en vendant tous les immobilisations au bilan.
l'huissier s'étant présenté à sa porte , le gérant lui a déclaré que la société serait "bientôt" radiée du RCS et n'avait plus de liquidités en banque. nous apprenons ce jour que la SARL n'est pas radiée et a toujours un siège social sans activité, ses parts sont entièrement détenues par une autre société (seule associé) appartenant bien sûr au gérant et elle est en activité .
la question est: pouvons nous poursuivre la société détentrice (seule et unique détentrice des actions de la SARL) pour obtenir les paiements des sommes dues?
d'avance merci
sincères salutations
B P

Par **Paula**, le **26/02/2009** à **12:44**

Bonjour,
Votre seul débiteur est votre ex locataire et non un tiers.
Il a organisé son insolvabilité en vendant ses parts à une autre société qui, elle, n'est pas votre débiteur. Aucun recours contre ce tiers donc.
Cordialement